



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bar-le-Duc, 16 septembre 2025

### **Manifestation « La Manif' du Futur » – 20 septembre 2025**

Une manifestation intitulée « La Manif' du futur » prévue le 20 septembre 2025 dans le secteur de Bure a été déclarée en préfecture par la Confédération paysanne de la Meuse, le collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs de Haute-Marne (CEDRA) et l'association « Réseau Sortir du Nucléaire ». Selon les organisateurs, entre 800 et 1 000 personnes sont attendues.

Le Préfet de la Meuse rappelle que la liberté de manifester est un droit fondamental. Pour que ce droit puisse s'exercer pleinement et sereinement, il doit s'accompagner de garanties en matière de sécurité des personnes, de préservation des biens et de tranquillité des riverains. C'est dans cet esprit qu'un dialogue a été engagé avec les organisateurs afin de préparer ce rendez-vous, pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions.

Aussi, à l'issue d'une réunion préparatoire conduite par le préfet de la Meuse avec les déclarants le 8 septembre 2025, ainsi que de plusieurs échanges, un accord a été trouvé sur l'organisation et le parcours de cette manifestation déclarée.

La journée débutera à 10h00 par un **cortège à vélo** (voir carte en annexe) intitulé « Vélorution » traversant les communes de Mandres-en-Barrois, Chassey-Beaupré, Cirfontaines-en-Ornois Gillaumé, Saudron, Bure avant de rejoindre Mandres-en-Barrois. Ce convoi sera encadré par la gendarmerie nationale, notamment l'Escadron Départemental de Sécurité Routière, afin de garantir la sécurité des participants et des usagers de la route.

À 14h00, une **déambulation pédestre** (voir carte en annexe) partira de la place de la Mairie à Mandres-en-Barrois, à l'intersection de la rue Entre Deux Jardins. L'itinéraire suivra la route D132 entre Mandres-en-Barrois et Bure, puis le chemin rural dit « voie de Bonnet » jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de Ribeaucourt à Mandres-en-Barrois, dit « le haut chemin » (point côté 371). Le retour se fera par ce même chemin rural de Ribeaucourt, pour une dispersion prévue à 19h00 à Mandres-en-Barrois.

**Ce parcours offre toutes les garanties nécessaires pour permettre aux participants d'exercer pacifiquement leur droit de manifester, assurer le bon déroulement du cortège déclaré, protéger les biens et permettre une intervention rapide des forces de l'ordre en cas de tentative de perturbation.**

Par ailleurs, afin d'assurer le bon déroulement du rassemblement et protéger les infrastructures et sites sensibles, des **zones d'exclusion** (voir carte en annexe) ont été établies autour des installations de l'ANDRA ainsi que dans le secteur du Bois Lejuc, à l'instar d'une précédente manifestation durant l'été 2023.

En complément, des **mesures administratives** ont été prises par le préfet pour garantir la sécurité des manifestants et des riverains. Elles s'appliqueront sur les communes d'Abainville, Biencourt-sur-Orge, Bonnet, Bure, Chassey-Beaupré, Couvertpuis, Dainville-Bertheléville, Dammarie-sur-Saulx, Gondrecourt-le-Château, Fouchères-aux-Bois, Girauvoisin, Hevilliers, Horville-en-Ornois, Houdelaincourt, Le Bouchon-sur-Saulx, Longeaux, Mandres-en-Barrois, Montiers-sur-Saulx, Morley, Nantois, Ribeaucourt, Saint-Joire, Villers-le-Sec et Tréveray, du mercredi 17 septembre au lundi 22 septembre 2025 :

- interdiction d'acquisition, de cession, de vente et d'utilisation d'artifices ;
- interdiction de distribution, vente, achat, transport de carburants, accélérateurs de carburants, combustibles, acides ou produits chimiques ;
- interdiction du transport de peinture conditionnée en aérosol ;
- interdiction du transport ou port d'objets pouvant constituer une arme ;
- interdiction du transport sans motif légitime de matériaux combustibles ou de matériaux de construction ;
- interdiction de détention et de transport d'accessoires ou d'objets destinés à dissimuler tout ou partie du visage afin d'empêcher l'identification.

Il est à noter que, compte tenu de l'ampleur de la manifestation et afin de prévenir tout risque de débordement ou d'actions violentes, des contrôles statiques et dynamiques renforcés seront mis en place par les forces de l'ordre dès la veille et tout au long de la journée de la manifestation, dans un périmètre élargi englobant Bure et les communes avoisinantes, **dans le seul but de garantir la sécurité des manifestants et des riverains**.

**Il est recommandé à la population d'éviter le secteur de Bure et de Mandres-en-Barrois pendant la durée de la manifestation.**

**Pour les déplacements indispensables, des itinéraires de déviation seront mis en place.**

Si l'accord trouvé relatif aux parcours et à l'organisation de la manifestation permet de concilier l'expression démocratique du droit de manifester et les impératifs de sécurité publique, **la vigilance restera totale**.

**Les forces de l'ordre mobilisées de manière adaptée à l'ampleur de la manifestation, veilleront au respect strict des règles fixées. Les itinéraires devront être scrupuleusement respectés et aucune sortie des parcours déclarés ne sera autorisée.**

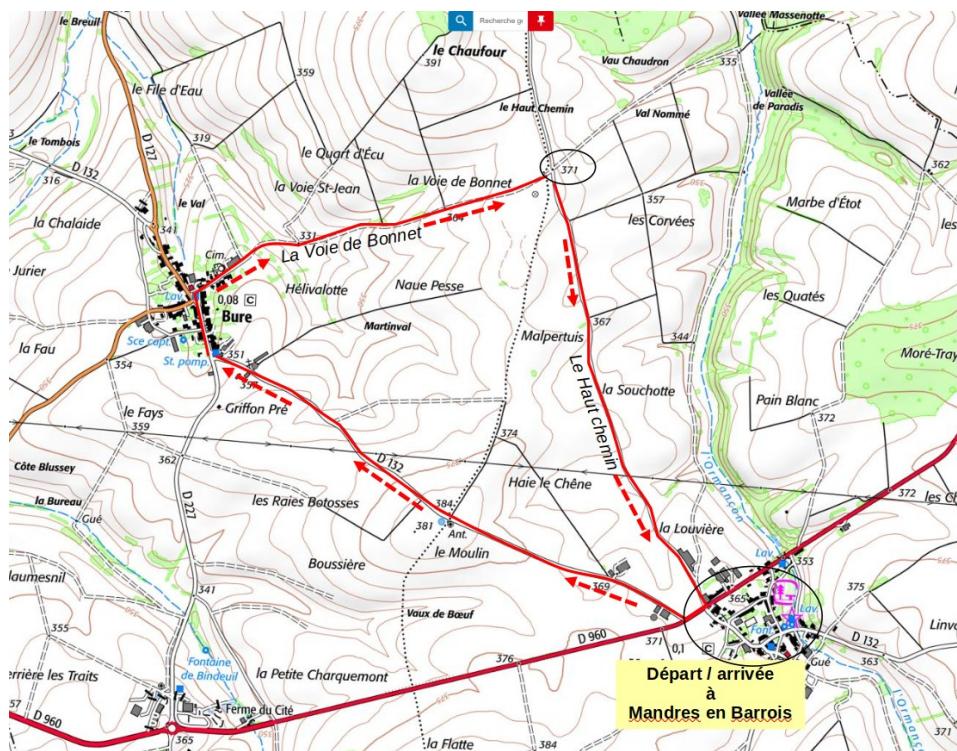
**Aucun trouble à l'ordre public ne sera toléré.**

## ANNEXES

### ➤ Parcours à vélo



### ➤ Parcours pédestre



➤ Les zones d'exclusion autour des infrastructures de l'ANDRA et du Bois LeJuc

